

LE DOSSIER DU MOIS AOÛT 2018

DU PACTE À LA RÉFORME DES RETRAITES : CRAINTES, BESOINS ET ATTENTES DES FRANÇAIS EN MATIÈRE D'ÉPARGNE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél.: 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com

WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

DU PACTE À LA RÉFORME DES RETRAITES : CRAINTES, BESOINS ET ATTENTES DES FRANÇAIS EN MATIÈRE D'ÉPARGNE

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

SOMMAIRE

PLACEMENTS : LES ACTIONS, FAUTE DE MIEUX ?	03
PLACEMENTS FINANCIERS : LES CHOIX FISCAUX DU GOUVERNEMENT CONTESTÉS ?	06
L'EFFORT RÉGULIER D'ÉPARGNE-RETRAITE CONFIRME SA TENDANCE À LA BAISSSE	07
ÉPARGNE-RETRAITE : LES ATOUTS DES PRODUITS DÉDIÉS ENCORE MÉCONNUS DU GRAND PUBLIC	09
POUR PROMOUVOIR L'ÉPARGNE-RETRAITE, DÉVELOPPONS L'ÉPARGNE INDIVIDUELLE ?	10
APRÈS L'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER SA RETRAITE, L'ÉPARGNE POUR FINANCER SA POSSIBLE DÉPENDANCE ?	11


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

DU PACTE À LA RÉFORME DES RETRAITES

CRAINTES, BESOINS ET ATTENTES DES FRANÇAIS EN MATIÈRE D'ÉPARGNE

Avec le projet de loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise (Pacte), le Ministre de l'Économie et des Finances a pour ambition d'améliorer la performance des entreprises françaises en dotant ces dernières « *de capitaux et d'actionnaires de long terme* ». Dans cette optique, afin d'inciter les Français à réorienter leur épargne vers des placements plus en phase avec les besoins de l'économie réelle, le projet de loi prévoit une série de dispositions destinées à relancer l'épargne-retraite. Produit de niche, l'épargne-retraite pèse 200 milliards d'euros quand l'encours de l'épargne réglementée avoisine les 400 milliards d'euros et celui l'assurance-vie dépasse 1 700 milliards d'euros. L'examen du texte qui a été présenté le 18 juin dernier au Conseil des Ministres est, en cette fin de mois de juillet, en suspens. Il devait commencer à l'Assemblée nationale au début du mois de septembre 2018 mais le retard pris dans la discussion du projet de réforme constitutionnelle pourrait entraîner son report voire son abandon. Le projet de loi PACTE pourrait être démembré afin de permettre son adoption par le biais d'autres textes (lois de finances notamment). En revanche, le Gouvernement maintient le calendrier de la réforme des retraites. L'automne sera consacré aux rendez-vous avec les partenaires sociaux et à la consultation publique, la présentation du texte étant prévue avant la fin de l'été 2019.

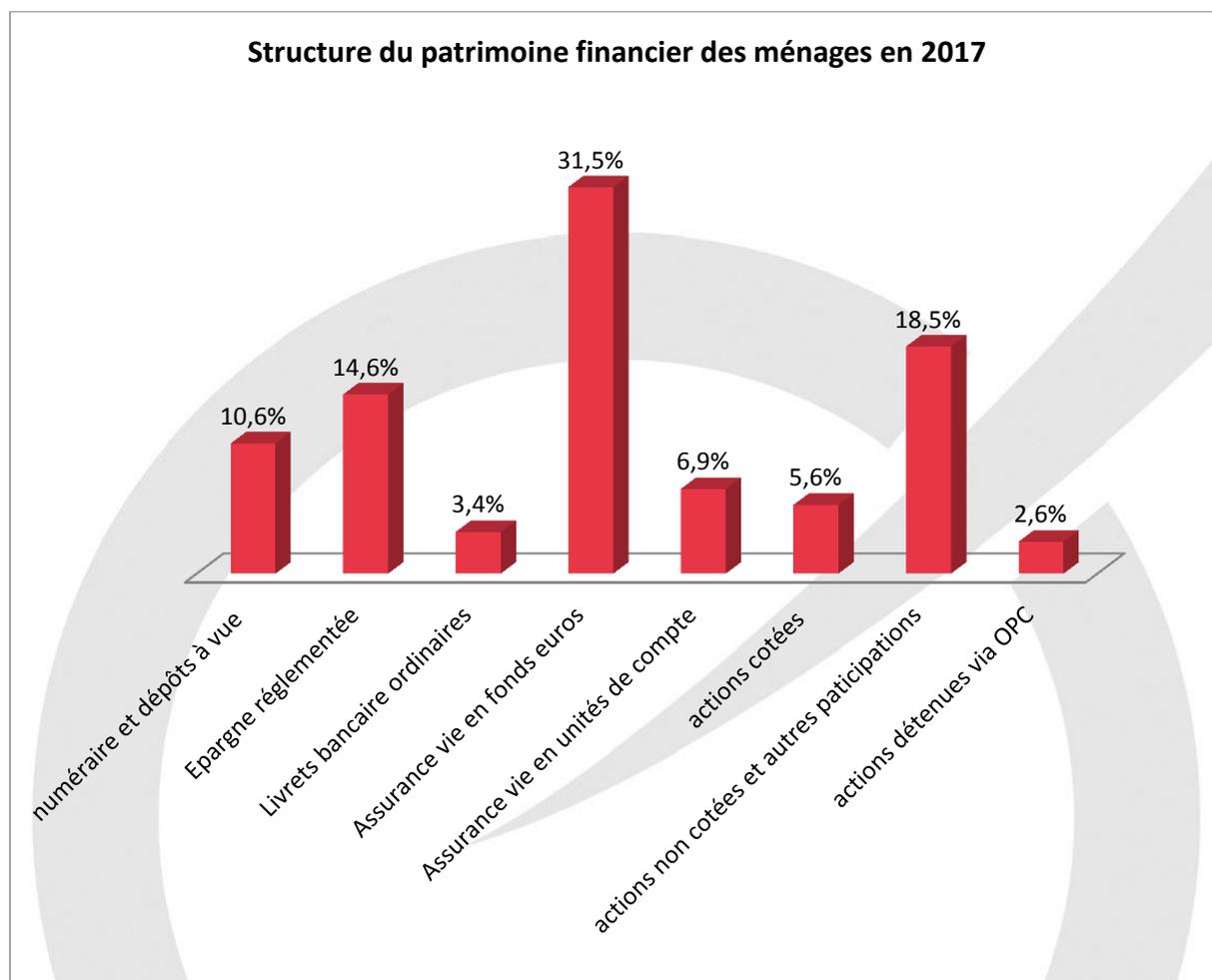
Cette étude sur les craintes, les besoins et les attentes des épargnants reprend les principaux résultats de l'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE supervisée par Jérôme Jaffré membre du Conseil scientifique.

PLACEMENTS : LES ACTIONS, FAUTE DE MIEUX ?

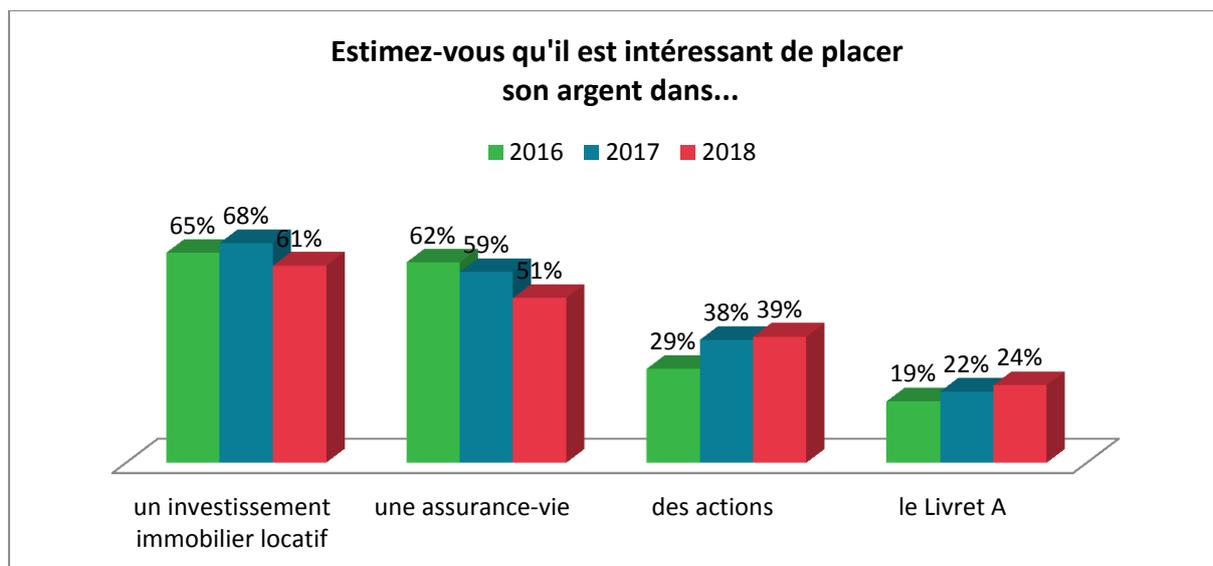
LE RENOUVEAU DU PLACEMENT « ACTION », MYTHES ET RÉALITÉ

Le Gouvernement espère par les mesures déjà prises (Prélèvement Forfaitaire Unique, suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune pour les produits financiers...) et celles à venir – avec notamment le projet de loi PACTE – développer le marché actions. En effet, les actions tiennent une place minime dans le patrimoine des Français qu'il s'agisse des unités de compte de l'assurance-vie (6,9 %) ou des actions cotées (5,6 %).

En revanche, les actions non cotées et autres participations liées aux parts sociales des entrepreneurs représentent 18,5 % du patrimoine des ménages.



Les incitations en faveur de l'épargne longue se sont multipliées au cours des 40 dernières années pour un résultat souvent très limité. Le Gouvernement d'Édouard Philippe parviendra-t-il à convaincre les épargnants à revoir leurs priorités en matière d'épargne ? Dans notre dernière enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE, le frémissement apparu en faveur des actions l'an passé semble se confirmer en 2018. Ainsi en 2018, les actions tirent le mieux leur épingle du jeu parmi les placements jugés à la fois intéressants et rentables. L'intérêt pour les actions a gagné 10 points en 2 ans passant de 29 % en 2016 à 39 % en 2018.

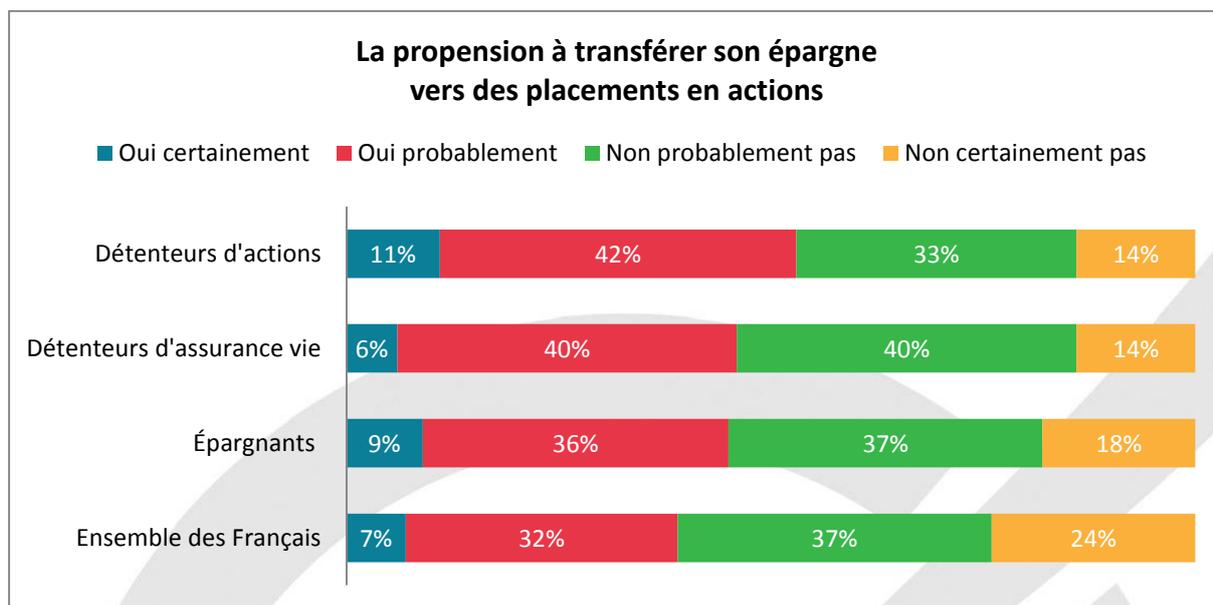


Cet intérêt récent des épargnants en faveur des actions est par ailleurs observable dans leurs choix de placements opérés cette année. Sur les 12,3 milliards de collecte brute enregistrés par l'assurance-vie au mois de juin, 3,7 milliards (soit 30 %) étaient placés en unités de compte. La collecte de juin confirme les résultats enregistrés depuis janvier. Sur le premier semestre 2018 les versements sur les supports en unités de compte représentent 21,4 milliards d'euros, soit 30 % des cotisations brutes. Par ailleurs, le nombre de Plan Épargne en Actions (PEA), après avoir atteint 7,3 millions dans le milieu des années 2000 et être tombé à 4 millions en 2017, semble avoir retrouvé des adeptes au 1^{er} trimestre 2018. Le nombre de PEA est ainsi remonté à 4,6 millions. Cette hausse tiendrait à la fois aux bons résultats des marchés actions et au fait que sa fiscalité n'a pas été modifiée lors de l'introduction du Prélèvement Forfaitaire Unique.

A contrario, le Livret A, lui aussi, a connu un regain d'intérêt ces deux dernières années (+5 points dans notre enquête). Comme l'assurance vie, il a également enregistré de bons résultats sur le premier semestre avec une collecte nette de 9,11 milliards d'euros sur les six premiers de l'année. De fait, seulement 7 % des Français interrogés considèrent qu'ils pourront « certainement » transférer une partie importante de leur épargne vers des placements en actions par achat direct ou en assurance-vie. Ils sont 32 % à estimer qu'ils pourront « probablement » le faire. Ainsi, 39 % des Français n'excluent pas de tels transferts.

ACTIONS : PROFIL DU CANDIDAT À UNE PLUS GRANDE PRISE DE RISQUE

Si moins de 4 Français sur 10 sont prêts à transférer une partie de leur épargne vers des produits considérés comme plus risqués, cette acceptation possible d'une plus grande prise de risque culmine chez les moins de 35 ans où elle atteint 46 %. Par ailleurs, l'appétence au risque est très liée au niveau du patrimoine financier. Elle est de 40 % voire inférieure parmi les patrimoines les plus faibles et elle atteint 54 % parmi les patrimoines élevés. Selon les produits d'épargne détenus, elle est assez forte en particulier parmi ceux qui détiennent déjà des PEA ou des actions (53 %). Enfin, on relève que ceux qui épargnent très régulièrement en vue de leur retraite sont 51 % dans cette disposition d'esprit, un chiffre record.



PLACEMENTS FINANCIERS : LES CHOIX FISCAUX DU GOUVERNEMENT CONTESTÉS ?

Les Français ont déjà manifesté leurs réserves à l'égard des premières mesures fiscales adoptées dans le cadre des lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2018, qu'en sera-t-il du projet de loi PACTE qui se veut, comme les précédents textes, plus incitatif à l'égard des placements longs pouvant servir la compétitivité et la croissance des entreprises ?

Le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) qui vise à simplifier et alléger, pour certains produits, le niveau des prélèvements obligatoires sur les revenus de l'épargne est particulièrement critiqué. 73 % jugent qu'il s'agit d'une mauvaise mesure. Concernant ses effets sur l'économie, les avis sont plus nuancés : si 34 % la jugent néfaste et seulement 18 % utile, la réponse dominante (48 %) est « ni l'un, ni l'autre ». Les Français ont certainement été désarçonnés par cette mesure qui vient modifier la fiscalité de l'assurance-vie et du Plan d'Épargne Logement, deux placements chers aux épargnants.

Par ailleurs, la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) et son remplacement par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) sont également critiqués par une majorité de Français. Mais il faut noter que quatre sondés sur dix approuvent la mesure, un taux d'approbation nettement supérieur à celui enregistré sur la flat tax, qui n'était que de 27 %.

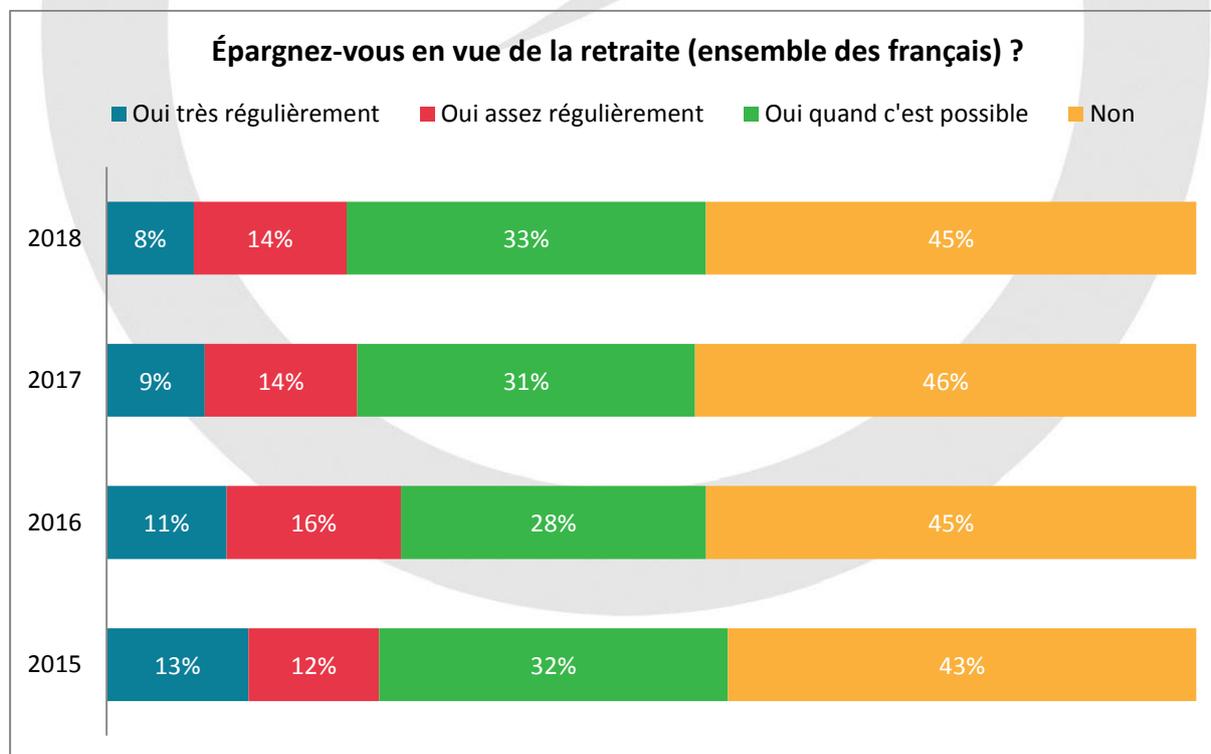
L'idée de favoriser les placements financiers en vue d'améliorer le financement des entreprises semble être, en partie, admise chez les jeunes ainsi que chez les personnes gagnant plus de 3 000 euros par mois. 49 % des moins de 35 ans se déclarent favorables à l'IFI.

L'EFFORT RÉGULIER D'ÉPARGNE-RETRAITE CONFIRME SA TENDANCE À LA BAISSÉ

Les Français sont de plus en plus inquiets pour leur retraite. 71 % estiment que le niveau de leur pension (actuelle ou future) est/sera insuffisant. Ils sont également 71 % à considérer que le système actuel de retraite est à la fois injuste et inefficace. De ce fait, 55 % des Français indiquent, dans notre enquête, placer de l'argent dans un produit d'épargne pour améliorer leur situation à la retraite. Ce chiffre est relativement stable depuis 2 ans, en recul de 2 points par rapport à 2015.

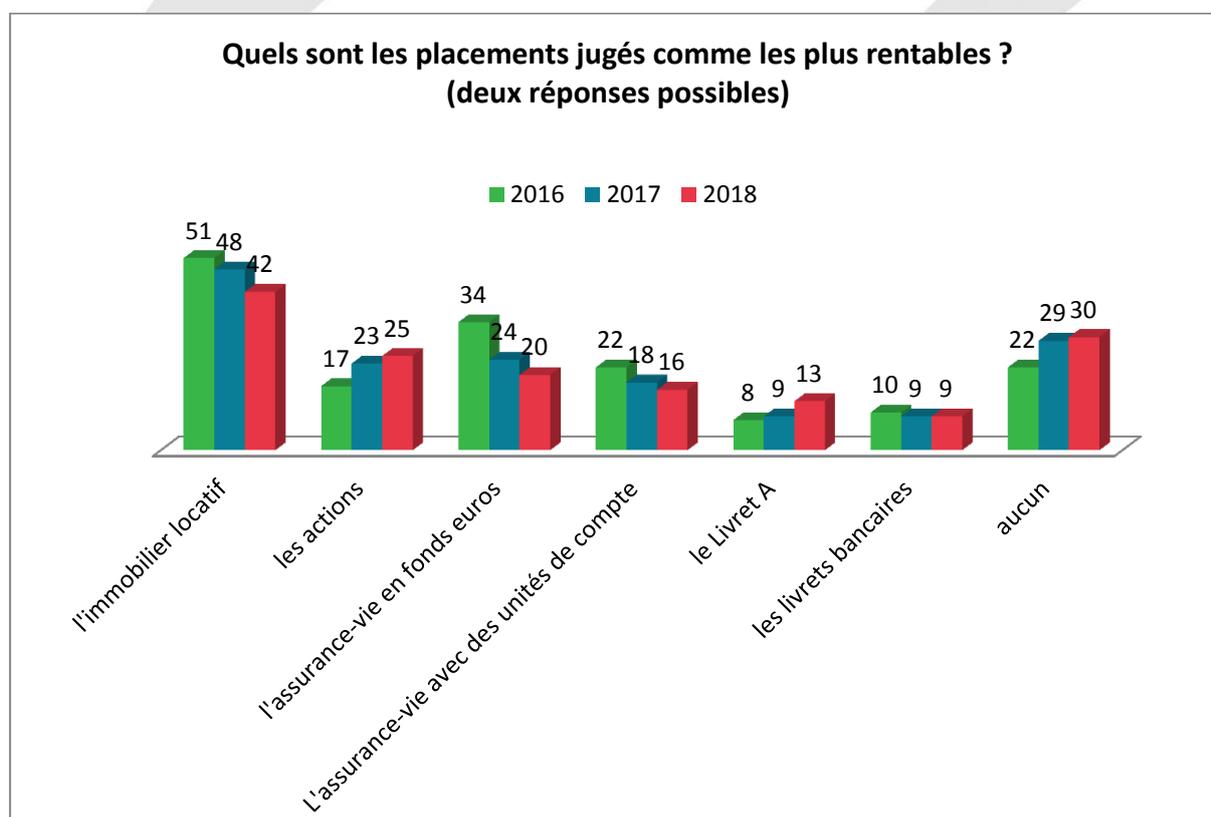
L'épargne-retraite, une pratique liée au pouvoir d'achat des Français

La part des non-retraités qui placent régulièrement de l'argent dans un produit d'épargne en vue d'améliorer leur retraite baisse continûment depuis 2016 avec six points de moins passant de 31 % à 25 %. Ce recul tient aux difficultés de pouvoir d'achat des Français. La hausse de la CSG intervenue au 1^{er} janvier 2018 semble avoir eu un effet démultiplicateur. De fait, dans le même temps, sur l'intervalle, la réponse « quand c'est possible » progresse de 4 points passant de 27 % à 31 %. Pour l'ensemble des Français, la proportion d'épargnants réguliers en vue de leur retraite est de 22 % en 2018 (8 % épargnant « très régulièrement et 14 % « assez régulièrement ») contre 27 % en 2016 quand les citations de la réponse « quand c'est possible » ont progressé de 5 % pour s'élever à 33 % en 2018. Par ailleurs, les écarts sensibles sont à relever selon le niveau de revenu.



Le regard critique des Français à l'égard de la rentabilité des placements, l'autre considération à prendre en compte

Malgré une pratique plus fréquente de l'épargne-retraite parmi les revenus supérieurs ou moyens (plus de 3 000 euros par mois), six personnes sur dix n'épargnent pas régulièrement en vue de leur retrait quand, parmi les revenus moyens inférieurs (de 2 000 à 3 000 euros par mois), le pourcentage des épargnants réguliers a baissé spectaculairement depuis 2016 (-11 points), les plaçant au même niveau que les revenus modestes. Relevons enfin que parmi les non-retraités de plus de 50 ans, seuls 22 % déclarent épargner régulièrement pour leur retraite, soit douze points de moins qu'en 2016. Ces chiffres doivent sans doute être mis en relation avec la perception d'une baisse de rentabilité des produits d'épargne. La part des Français jugeant qu'aucun placement n'est rentable est ainsi passée de 22 % en 2016 à 30 % en 2018. Ce sentiment est même partagé par 36 % des 50-64 ans dont on a noté qu'ils étaient bien peu nombreux à placer de l'argent pour améliorer leur retraite.

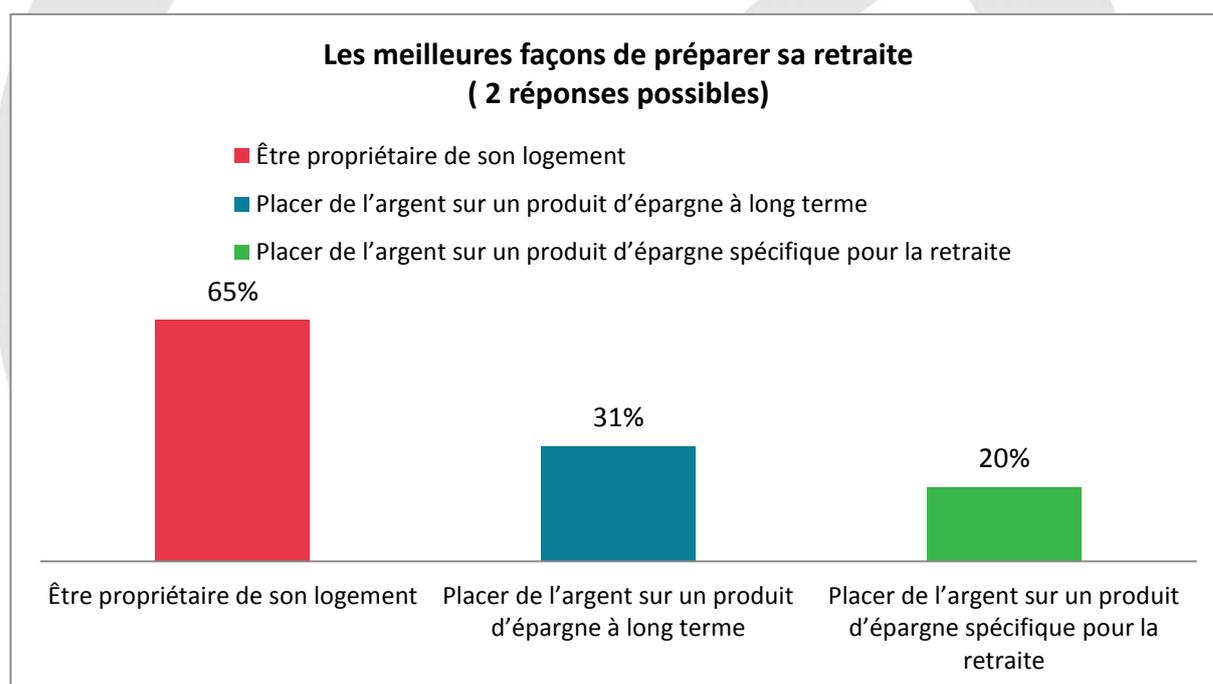


Cette défiance à l'égard des divers placements se manifeste dans les clés de répartition retenues par les Français en 2017 pour leurs investissements financiers. Les Français ont privilégié la liquidité et la sécurité au rendement pour placer les 105 milliards d'euros qu'ils n'ont pas consommés. La garantie du capital investi constitue un critère prioritaire pour les Français. Ainsi, les fonds euros d'assurance-vie tiennent la tête du classement des produits financiers et comptent pour 30 % du patrimoine détenu par les ménages (cf. Graphique sur la structure du patrimoine des ménages p. 8). Suivent l'épargne réglementée qui représente 14,6 % du patrimoine avec 733 milliards d'euros puis les dépôts à vue et le numéraire (10,6 %). En forte croissance, ces derniers ont atteint 500 milliards d'euros en 2017, soit 100 milliards de plus en un an.

ÉPARGNE-RETRAITE : LES ATOUTS DES PRODUITS DÉDIÉS ENCORE MÉCONNUS DU GRAND PUBLIC

Pour préparer leur retraite, les Français mettent massivement en avant le fait d'être propriétaires de leur logement. Citée par 65 % d'entre eux, le même score qu'en 2015 cette solution enregistre même une pointe à 74 % parmi les retraités eux-mêmes. Le fait de citer un produit d'épargne de long terme comme l'une des meilleures façons de préparer sa retraite (assurance-vie ou PEA) obtient 31 % des réponses mais enregistre un recul de cinq points par rapport à 2015. Il demeure cependant une forte référence parmi ceux qui déclarent épargner régulièrement pour leur retraite, avec un score de 43 %.

Les produits spécifiques d'épargne-retraite restent à la traîne (20 % de citations). Ils sont en recul de trois points par rapport aux résultats de 2015. Ils ne sont pas davantage cités parmi les épargnants réguliers pour leur retraite. Il convient de noter toutefois que 55 % de ceux qui en sont détenteurs les classent parmi les meilleures façons de préparer sa retraite.



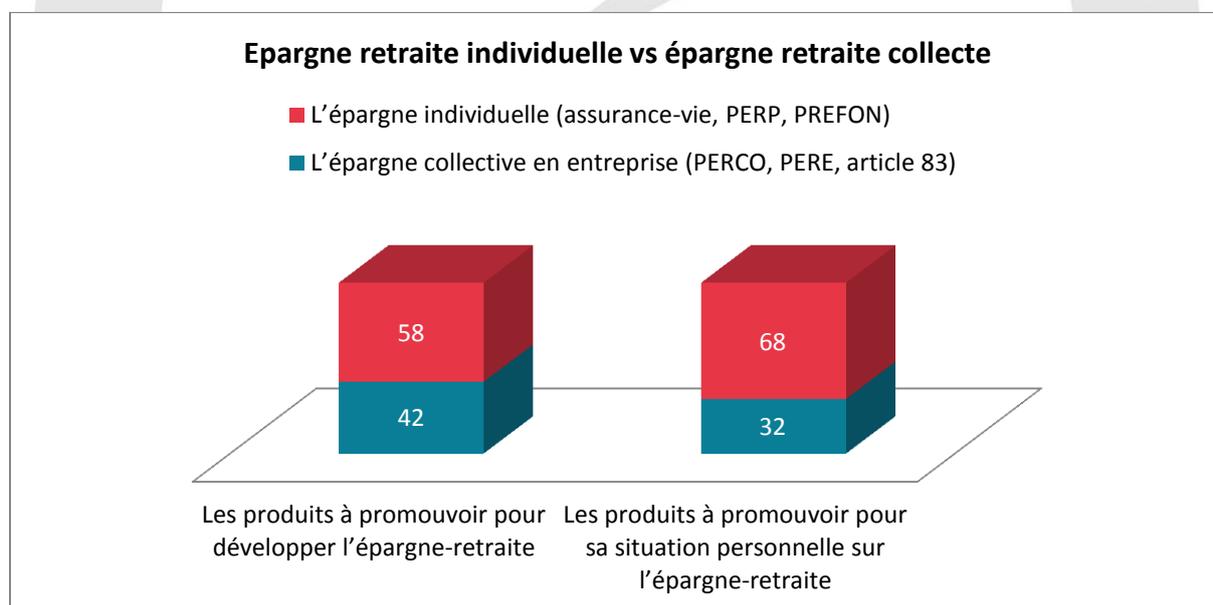
Ainsi, les suppléments de retraite par capitalisation ne représentent, actuellement en France, qu'à peine 3 % du total des pensions versées aux retraités contre de 10 à 15 % chez nos voisins.

POUR PROMOUVOIR L'ÉPARGNE-RETRAITE, DÉVELOPPONS L'ÉPARGNE INDIVIDUELLE ?

Pour développer l'épargne-retraite, l'épargne individuelle (assurance-vie, PERP, PREFON) est préférée à l'épargne collective en entreprise (PERCO, PERE, article 83), que ce soit au niveau du pays tout entier ou qu'il s'agisse de sa préférence personnelle. 58 % des Français pensent qu'à l'échelle du pays, il vaut mieux encourager l'épargne individuelle, 42 % citant plutôt l'épargne collective.

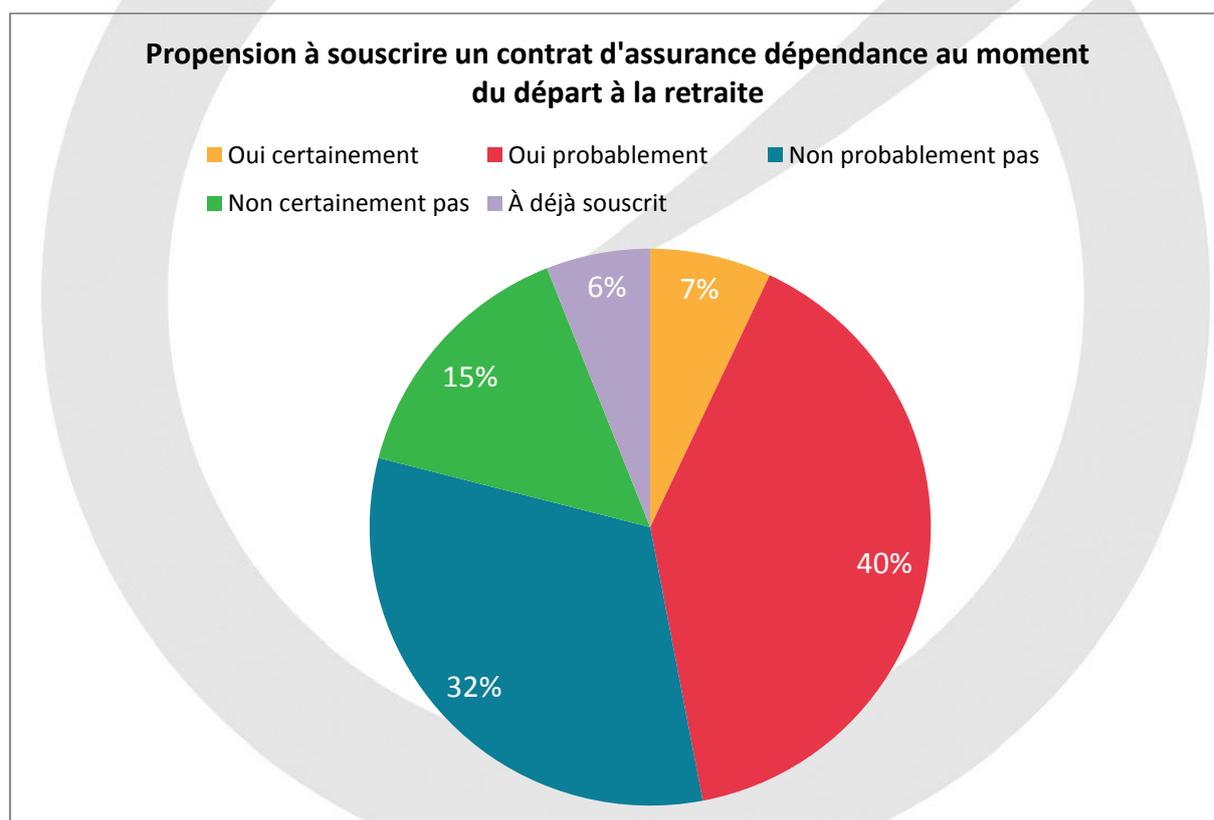
Toutefois, les salariés du privé se montrent très partagés : 51 % pour la première, 49 % pour la seconde, alors que les salariés du public comme les fonctionnaires mettent davantage en avant l'épargne individuelle. Ce sont les ouvriers plus que les cadres qui privilégieraient volontiers à l'échelle du pays l'épargne collective, y voyant peut-être la promesse d'un abondement des employeurs. Le point noir réside dans l'attitude des moins de 35 ans qui se montrent très réticents à l'égard du développement de l'épargne collective en entreprise.

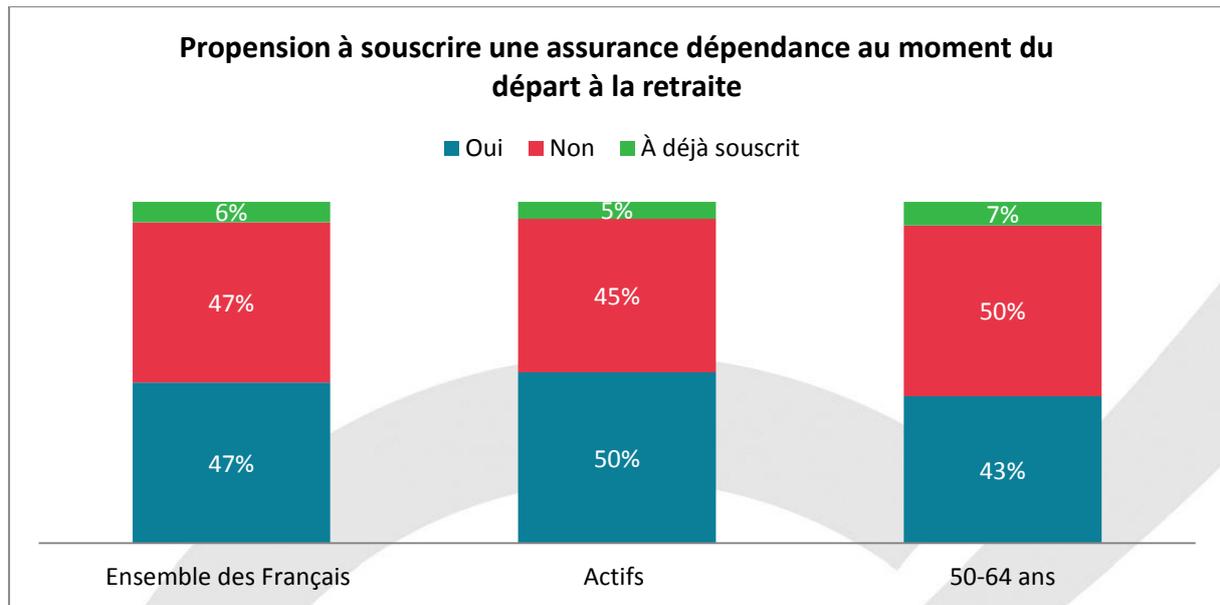
Au demeurant, le chacun pour soi prévaut s'agissant de sa situation personnelle et non plus de la politique à mettre en œuvre dans le pays. 68 % des Français (soit dix points de différence) déclarent privilégier l'épargne individuelle, y compris les salariés du privé (à 63 % contre 37 %).



APRÈS L'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER SA RETRAITE, L'ÉPARGNE POUR FINANCER SA POSSIBLE DÉPENDANCE ?

L'intention de souscrire une assurance-dépendance au moment de son passage à la retraite ne progresse pas entre 2017 et 2018, alors même que la question de la dépendance devient beaucoup plus présente dans le débat public. En la matière, c'est en effet la réponse « certainement » qui doit être considérée comme une intention ferme, la réponse « probablement » est encore assez vague et ne peut être mise sur le même plan. L'analyse des réponses selon l'âge révèle de vraies difficultés : le taux le plus élevé est en effet atteint chez les plus de 70 ans où la prise d'une assurance serait trop tardive pour couvrir leurs besoins alors que le taux le plus faible est celui des 60-69 ans qui devraient être les principaux concernés mais qui sans doute se refusent à prendre en compte l'idée même d'une future dépendance. Notons enfin que ce sont les personnes qui épargnent déjà très régulièrement pour leur retraite qui se montrent les plus disposées à souscrire à une telle assurance, voulant ainsi faire coup double avec la préparation de leur retraite puis de leur extrême vieillesse.





*

* À la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa, le Centre d'Études et de Connaissances sur l'Opinion Publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne.

L'enquête a été réalisée sur Internet du 7 au 10 février 2017 auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'ifop.

Retrouvez toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Professeur au collège de France, Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School de Nancy ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercleredelegpargne.fr



AG2R LA MONDIALE

